

Communiqué de presse Le coup de force fait pschitt...

Malakoff, le 22 septembre 2025

Pour saluer la reconnaissance par la France de l'Etat de Palestine et dans le cadre de son festival pour la Paix, la ville de Malakoff a décidé d'arborer le drapeau palestinien sur son fronton du vendredi 19 au mardi 23 septembre. Sur ordre du Ministre de l'Intérieur, le Préfet des Hauts-de-Seine a saisi le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise pour obtenir le retrait du drapeau, puis pour obtenir une astreinte journalière à l'encontre de la ville.

La Ville de Malakoff prend acte de la décision du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, rendue ce jour, de ramener à 150 euros l'astreinte journalière de 5000 euros exigée hier en référé par le Préfet des Hauts-de-Seine.

Afin de défendre le principe de libre administration des communes et la libre expression démocratique des élu-es locaux-les, la ville de Malakoff fera appel devant le Conseil d'Etat du jugement rendu par le TA de Cergy-Pontoise le 20 septembre, qui lui intimait de retirer le drapeau palestinien.

La ville de Malakoff rappelle qu'elle arbore depuis des années le drapeau palestinien lors de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre – cérémonie inscrite au calendrier officiel de l'ONU, et que le drapeau de la Paix flotte en permanence sur son fronton.

La ville de Malakoff signale respectueusement à la vigilance du Ministre de l'Intérieur que la France, par la voix du Président de la République, reconnaîtra aujourd'hui officiellement, au siège des Nations Unies, l'Etat de Palestine, et qu'elle s'en félicite.

Site de la ville de Malakoff : malakoff.fr

Réseaux sociaux : @villedemalakoff